CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)

Je soussigné, RENAULT TRUCKS SAS, 99 route de Lyon - 69802 SAINT PRIEST, constructeur, certifie que le véhicule livré :

(1) en châssis-cabine (voir notas)
(2) dénomination

D.1	Marque	**RENAULT**
D.2	Type Variantes* Versions*	**44BHM3** **CC** **32E10**
D.3	Dénomination commerciale	**MIDLUM**
E	N° d'identification ou n° d'ordre dans la série du type (1)	***VF644BHM000000300***
F.1	Masse en charge maximale techniquement admissible (kg)	**16000**
F.2	Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg)	**16000**
F3	Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg)*	**19500**
J	Catégorie internationale	**N3G**
J.1	Genre national*	**CAM**
K	Numéro de la réception par type	**L-0266-06-00**
P.1	Cylindrée (cm^3)	**7146**
P.2	Puissance nette maxi (kW)*	**177 ()**
P.3	Source d'énergie	**Gazole**
P.6	Puissance administrative (CV)	**19**
S.1	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)*	**002**
U.1	Niveau sonore à l'arrêt (dB(A))	**85**
U.2	Régime de rotation du moteur lui correspondant(tours par mn^{-1})	**1725**
V.9	Classe environnementale*	**: 0555*0578B**

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus;
- sort de nos usines (magasins) le :
- pour être livré à :
  (Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire)

Fait à Lyon, le 02/07/2007

Gérard ARMANET
Responsable pôle Order Managment
RENAULT TRUCKS SAS

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation dans le genre CAM du véhicule livré en châssis-cabine, désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation dans le genre VASP (sauf BOM), du véhicule livré en châssis cabine, désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès verbal de réception à titre isolé.

NOTA 3 : Ce véhicule est apte à circuler en engin de service hivernal dans les conditions ci-après :
PTAC : 17500 kg
PTRA : 21000 kg
Maxi sur essieu 1 : 6270 kg
Maxi sur essieu 2 : 11600 kg
Il devra subir une réception à titre isolé par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement avant son immatriculation.